REVUE DE PRESSE

FEVRIER MARS 2001 POITIERS

Liste constituée pour les élections municipales dans le cadre de : *même sol, mêmes droits, même voix*

Élections Municipales

POLITIQUE - Une liste milite pour le droit de vote des étrangers extracommunautaires aux élections locales

Le droit de vote pour les « Potes »

« Même sol : mêmes droits, même voix ». À Poitiers, les militants pour le droit de vote des étrangers hors communauté européenne forment une liste aux municipales. Unique en France.

Mounir l'Algérien, Chavdar le Bulgare, Juan le Chilien, Ali le Soudanais, Marie-Chantal la Française. Tous les cinq vivent et paient des impôts à Poitiers. Mais une seule aura le droit de voter les 11 et 18 mars prochains. Marie-Chantal Hay, elle, est née ici. Les autres viennent d'ailleurs. « *Je les côtoie tous les jours, au travail, dans les associations, à l'école du quartier,* explique-t-elle. *C'est complètement illogique qu'ils n'aient pas le droit de participer intégralement à la vie de la cité.* »

Pour donner du corps à cette revendication, le collectif poitevin « Même sol : mêmes droits, même voix » a décidé de déposer une liste pour les élections municipales. 53 colistiers, dont six étrangers hors communauté européenne, se sont engagés dans cette action. Pour du beurre ? « *La liste sera automatiquement invalidée par la préfecture puisque les résidents étrangers ne sont ni électeurs ni éligibles* », continue Marie-Chantal, tête de liste. Pourquoi la présenter alors ? « *Pour leur permettre de prendre la parole dans la ville où ils vivent et pour dénoncer publiquement les paradoxes de ces élections.* » Comme en 40, quand les femmes n'avaient pas le droit de vote et qu'elles se présentaient quand même...

Citoyenneté à deux vitesses

« *La France a donné le droit de vote aux ressortissants de l'Union européenne mais pas aux autres,* explique Chavdar. *Cela instaure une discrimination entre étrangers.* » Une situation que Mounir, animateur dans une maison de quartier, a des difficultés à expliquer aux jeunes à qui il inculque les principes de la citoyenneté. « *Je suis citoyen pour payer mes impôts, mais pas pour voter.* » « *Le nombre des conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants d'une ville, étrangers compris. Certains élus doivent leur siège à ceux à qui on ne demande jamais l'avis* », ajoute Marie-Chantal.

Les étrangers extracommunautaires n'ont pas le droit de vote ? Qu'à cela ne tienne : le collectif « Même sol : mêmes droits, même voix » présentera quand même une liste aux élections municipales.

Avant que leur liste ne soit invalidée, les militants de « Même sol : mêmes droits, même voix » iront interpeller les autres candidats, « *pour qu'ils nous donnent leur position sur cette question* ». Ils prévoient également d'organiser une réunion publique avant les élections. Une vraie campagne, donc, « *qui permet également aux immigrés de deuxième, troisième, quatrième génération, naturalisés ou non, d'apparaître sur la ville* ».

Philippe Bonnet

Contact : *Maison de la solidarité, 05 49 60 70 95*

DROIT DE VOTE
Les étrangers ont manifesté devant la préfecture

« Nous continuerons à nous battre »

Réunis hier devant la préfecture, les candidats de la liste des étrangers de Poitiers ont manifesté pour obtenir un droit à la représentativité.

« Juan Vilagra Castilo », « Gislaine Ferrand », « Mohamed Ouizrane », « Aladzhov Chavdar »... Déployée le long des grilles de la préfecture, une grande banderole blanche porte 53 noms barrés en rouge. Les 53 noms des candidats de la liste « Même sol : mêmes droits, même voix », celle des étrangers de Poitiers, invalidée vendredi dernier.

Il est 18 heures hier. Une cinquantaine de personnes campent devant la préfecture. La manifestation est silencieuse et se veut plus symbolique que vindicative. *« On est là pour faire savoir aux gens que notre liste a été refusée,* explique Juan Villagra, candidat sur la liste. *Mais on veut surtout dire que nous continuerons à nous battre pour que les pouvoirs publics nous donnent une place à Poitiers ».* Composée de Français et d'étrangers et respectant la parité, la liste a été invalidée car six de ses membres n'étaient pas ressortissants de la Communauté Européenne. *« Pourtant, on vit à Poitiers, on travaille ici, on paye des impôts, donc on veut être représentés ! »* martèle Juan.

Mounir Ouargli dénonce ce qu'il considère comme une injustice et une aberration. *« Le nombre de conseillers municipaux de Poitiers, comme des autres villes, est déterminé en fonction du nombre d'habitants dont les étrangers. S'il y a des postes de conseillers, c'est grâce à nous. Il est donc anormal que l'on ne puisse pas les désigner ».* Et de rappeler les vaines promesses qui leur sont faites depuis 20 ans : *« Mitterand avait inscrit dans ses 110 propositions le vote des étrangers. On n'a jamais rien vu ».*

A l'issue du rassemblement, le cortège s'est rendu à l'hôtel de ville où se tenait la séance du conseil municipal (lire Centre Presse du 8 mars).

Thierry Châtellier

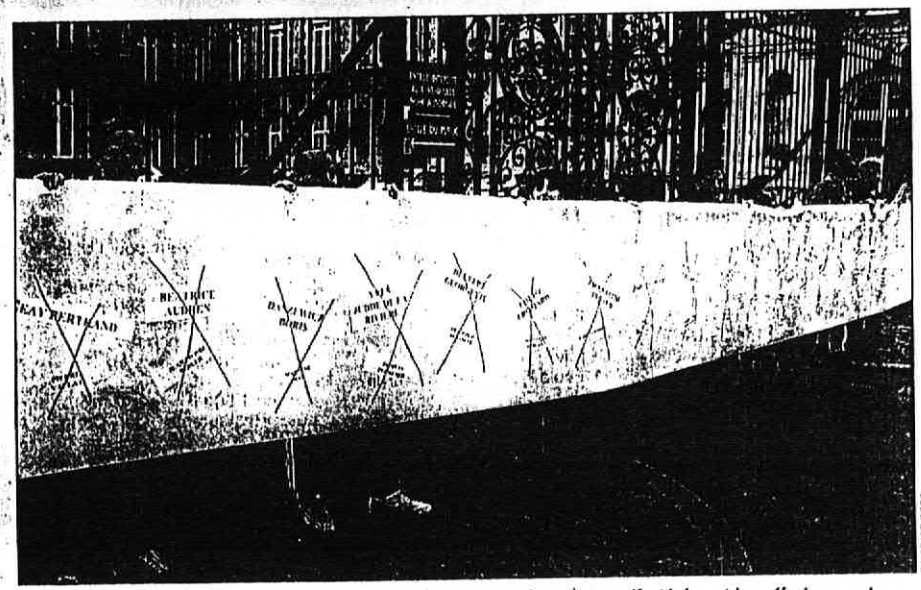

La liste des étrangers pour les prochaines municipales. Ses membres ont manifesté devant la préfecture contre cette invalidation.

Les potes perdent leur liste

ILS voulaient forcer le destin. Faire bouger les choses. Peine perdue. Déposée en préfecture le 2 mars, la liste « Même sol, mêmes droits, même voix » ou « liste des potes » s'est vue notifier son refus d'enregistrement pour les élections municipales du 11 mars sur la commune de Poitiers. Au motif que *« certains candidats figurant sur la déclaration de candidatures sont ineligibles en raison de leur nationalité étrangère (candidats non communautaires) ! Hier soir, les membres de la liste (Français, Algériens, Chilien, Soudanais et Bulgares) ont symboliquement manifesté devant la préfecture, déroulant une immense banderole blanche. Sur celle-ci, les 53 noms de la liste barrés d'une croix rouge. « On n'a pas le droit de participer à la vie de la cité, alors que nous vivons ici pour certains depuis plus de vingt ans »* souligne Juan Villagra. *« Nous payons des impôts mais nous sommes en quelque sorte considérés comme des citoyens de seconde zone. »* Et les membres de la liste des potes de rappeler *« les promesses non tenues »*. Certains notaient encore que le vote des étrangers aux élections municipales faisait partie *« du programme électoral d'un certain François Mitterrand en 1981 »*. Déçus, les potes s'attendaient néanmoins à cette fin de non-recevoir. Ils sont conviés à un débat par la liste de la gauche plurielle ce soir aux salons de Blossac et vendredi par la liste 100 % à gauche.

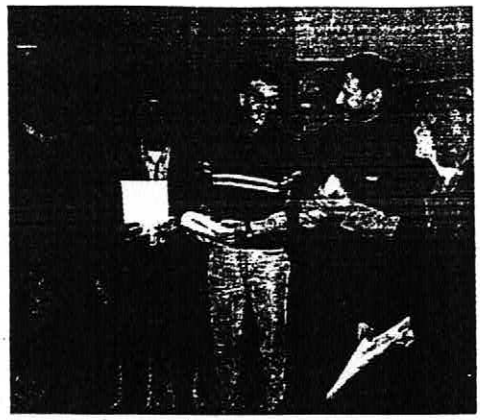

Philippe Bonnet

✔ MUNICIPALES - 53 noms

Poitiers : la liste des « étrangers »

Page 6

CONSEIL MUNICIPAL

Le budget voté avec les potes

Séance doublement exceptionnelle hier soir à l'hôtel de ville : c'était la dernière de la mandature et la liste des potes a fait irruption pour demander le droit de vote pour les étrangers non-communautaires.

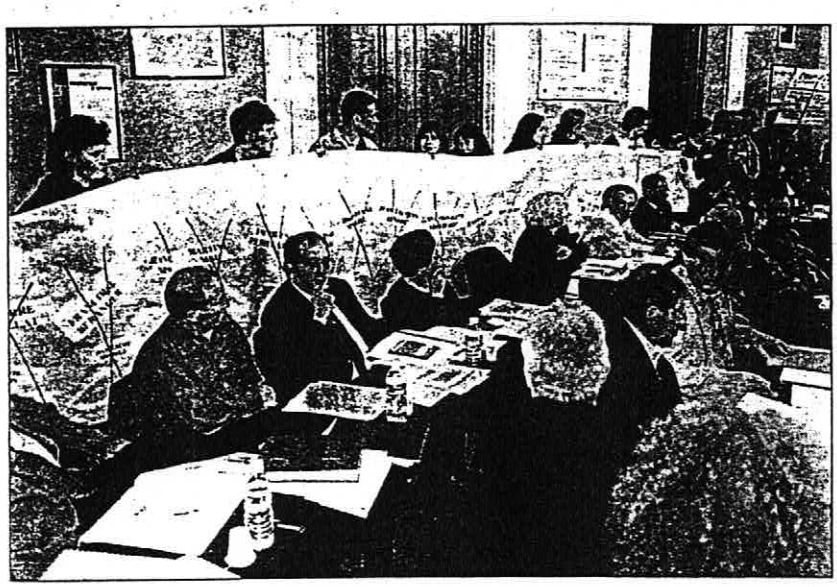

Les potes ont fait irruption au conseil municipal derrière une grande banderole sur laquelle les noms des candidats invalidés avaient été barrés. (Photo Patrick Lavaud)

SOIRÉE mouvementée hier soir pour la dernière séance du conseil de la quatrième mandature de Jacques Santrot. Pour sa part, Jean Mesnier, l'adjoint aux finances, présentait le budget pour la dix-huitième et dernière fois (il ne sera pas candidat dimanche sur la liste Santrot). Ce fut l'occasion pour lui de rappeler les noms de quelques anciens, et surtout de répondre aux attaques d'Elisabeth Morin sur l'appauvrissement de la ville. *« Les bases de la taxe d'habitation ont été multipliées par deux en dix-huit ans. C'est plutôt un signe de richesse. »*

Le thème était repris un peu plus tard par Jean-Luc Gaboreau. *« C'est un discours méprisant pour la ville et les Poitevins. Et en plus, c'est faux. Dans les prochains mois, il va s'ouvrir 30 boutiques créant 300 emplois aux Cordeliers. »*

Jean Mesnier répondait aussi à Jean-Pierre Raffarin, le président de la Région, qui accuse Poitiers de vivre sur le dos des autres communes de l'agglomération : *« Nous ne pratiquons pas le hold-up sur les finances des autres communes. L'audit commandé par la communauté d'agglomération prouve le contraire. Arrêtons cette guéguerre. Nous aurons les plus grandes difficultés à maintenir notre rang de capitale régionale si nous ne nous appuyons pas sur l'intercommunalité. »*

Daniel Bontoux, pour l'opposition, embrayait sur *« l'irrésistible hausse des impôts même si, à la veille des élections, on se garde bien de ne pas majorer les taux »*. Il a avancé des chiffres que Jacques Santrot, calculette à la main a contestés, avant, lui aussi, de chercher son chemin dans les pourcentages.

La séance du conseil était devenue un tremplin électoral. Il n'en fallait pas plus pour que Bertrand Royer critique la politique du conseil général. N'est-il pas candidat à Buxerolles ? Entre temps, « les potes » avaient fait leur entrée dans la salle des Echevins, tirant une large banderole sur laquelle étaient barrés les noms des candidats qu'ils voulaient présenter à l'élection municipale. Michel Touchard a interrompu son intervention sur le budget pour demander qu'ils aient, eux aussi, droit à la parole.

Droit d'expression

Les potes ont souligné l'injustice qu'il y a à faire payer des impôts aux étrangers non communautaires vivant en France alors qu'ils n'ont pas voix au chapitre quand il s'agit de prendre les décisions. La majorité du conseil s'est ralliée à une proposition de Maurice Monange de créer une commission extra-municipale avec des représentants des étrangers. La droite ne s'exprimait pas. Devant l'insistance des potes, Jean-Yves Chamard a répondu qu'il se trouvait en accord avec l'idée d'une telle commission. Non sans souligner qu'il était *« curieux »* que Jacques Santrot ne l'est jamais proposée plus tôt.

Après le départ des potes, le vote du budget a été voté par la gauche plurielle. Les onze élus de droite votant contre.

J.-J. BOISSONNEAU.

MUNICIPALES

Français et étrangers liste commune

Marie-Chantal Hay, française, tête de liste, Mounir Ouargli, Algérien, deuxième sur la liste, Chavdar Aladzhov, bulgare (quatrième), Juan Villagra-Castillo, chilien (sixième) et Ali Mohamed-Ali, soudanais (huitième) hier soir à la Maison du Peuple à Poitiers.

Une liste réunissant Français et étrangers s'est constituée sur Poitiers en vue des prochaines municipales. Unique en France.

La liste sera récusée par la préfecture. Car, en France, seuls les Français et les ressortissants de l'Union européenne peuvent être candidats à une élection municipale. Pas les « extra-communautaires ». Or, la liste présentée hier soir à la Maison du Peuple à Poitiers réunit deux Algériens, deux Bulgares, un Chilien, un Soudanais et... quarante-sept Français. C'est sûr, le préfet mettra son veto.

Cela n'a pas empêché la liste de se constituer. *« On veut dénoncer les paradoxes des prochaines municipales »*, disent ses promoteurs. La liste s'intitule : *« Même sol : mêmes droits, même voix »*. Elle est conduite par Marie-Chantal Hay, originaire de Bressuire, assistante sociale et militante du MRAP. A son côté, en deuxième position, Mounir Ouargli, 33 ans, de nationalité algérienne, animateur dans une maison de quartier à Poitiers : *« Je vis depuis 25 ans en France. Je me bats tous les jours pour appliquer les dispositifs de l'Etat concernant la citoyenneté. Comment être convaincu si l'on ne me donne pas la possibilité d'être citoyen à part entière ? »*

Chavdar Aladzhov, 23 ans, bulgare, étudiant à Poitiers depuis quatre ans, figure en quatrième place : *« On est devant une discrimination, comme s'il y avait des étrangers d'élite et des étrangers de seconde zone. En Suède, aux Pays-Bas, au Danemark et au Royaume-Uni, tous les étrangers ont le droit de vote aux élections locales. »*

Juan Benhadja-Tehallaït, 49 ans, chilien, est sixième sur la liste : *« J'ai fui la dictature il y a vingt ans et je n'ai jamais voté. Pourtant, je travaille et je paie mes impôts en France, mais je n'ai pas le droit de participer à la vie de la cité. »* En huitième position, Ali Mohamed-Ali, 39 ans, est soudanais. Père de trois enfants, il habite Poitiers depuis treize ans : *« Je remplis tous mes devoirs ; la première chose pour intégrer les étrangers, c'est de leur donner le droit de vote. »*

La liste est soutenue par le MRAP, Ras le front, Raison d'agir, Sud santé sociaux, les Verts, la LCR et le groupe des indépendants de la municipalité de Poitiers. Marie-Chantal Hay : *« Les droits des étrangers sont reconnus dans l'entreprise. Ils peuvent adhérer à une association. Le nombre de conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants, les étrangers compris. Une partie des conseillers ne doivent leur poste qu'à la présence de ceux dont on ne demande jamais l'avis. Et la commune reçoit une dotation de l'Etat, elle aussi proportionnelle à sa population totale. »*

J.-J. BOISSONNEAU.

Une liste d'« étrangers » à Poitiers

Plusieurs militants pour le droit de vote des étrangers non-communautaires aux élections locales s'apprêtent à constituer une liste pour les municipales de mars prochain à Poitiers. Soutenue par les Verts, le Mrap, la Ligue communiste révolutionnaire et d'autres, cette liste sera officiellement présentée en début de semaine prochaine. Elle pourrait s'intituler « *Même sol, même voix, même loi* » et comprendra aussi bien des Poitevins issus de l'immigration que des Français de souche. Evidemment, les parrains de cette liste d'«étrangers» s'attendent à ce qu'elle soit invalidée. Mais leur but n'est pas d'obtenir des sièges au conseil municipal. «*Nous voulons tout simplement mettre en lumière un réel problème de société*», explique l'un des co-listiers.

« Même sol : mêmes droits, même voix »

Le collectif « même sol : mêmes droits, même voix » de Poitiers déposera une liste pour les élections municipales du 11 mars 2001.

Cette liste sera invalidée par la préfecture, puisqu'elle comporte pour une part des résidents étrangers, encore aujourd'hui non électeurs, et non éligibles selon la constitution.

Pourquoi cette liste ? pour permettre à des résidents extra communautaires de prendre la parole dans la ville où ils vivent, et pour dénoncer publiquement les paradoxes de ces prochaines élections.

- Elections européennes en 1999, élections municipales en 2001, les ressortissants de l'union européenne sont électeurs et éligibles. En accordant ce droit, la France avance vers l'égalité des droits, mécanisme indispensable à l'exercice de la citoyenneté et à la démocratie.

  Alors pourquoi couper cet élan en refusant la citoyenneté politique à ceux qui résident de façon permanente sur notre sol sous prétexte qu'ils sont extra communautaires ? Comment imaginer que ces résidents qui participent comme les autres citoyens à la vie économique et sociale du pays, qui sont parfois installés depuis plusieurs dizaines d'années, n'aient pas le droit de vote ?

  Les droits des étrangers sont reconnus en quasi-totalité dans l'entreprise (syndicat, élections prud'homales). En 1981, ils ont obtenu le droit d'association et le droit de diriger une association. Ils participent ainsi pleinement à la vie de notre société. Pourquoi n'auraient-ils pas les mêmes droits dans la ville où ils vivent et déclarent leurs revenus ? Les étrangers extra-communautaires, qui sont 15 millions à résider en Europe, doivent disposer des mêmes droits que leurs concitoyens européens. Si la citoyenneté ne se résume pas au droit de vote, le droit de vote est partie intégrante de la citoyenneté.

- Autre paradoxe dans les prochaines élections : le nombre de conseillers municipaux dépend du nombre d'habitants de la commune, y compris, les étrangers. Une partie des conseillers municipaux ne doivent leur poste qu'à l'existence de ceux dont on ne demande jamais l'avis. Et la commune reçoit de l'état une dotation globale de fonctionnement proportionnelle à la population totale, y compris ceux qui ne peuvent pas voter.

A Poitiers, le collectif « même sol, mêmes droits, même voix » (inspiré de la campagne nationale à l'initiative du MRAP et Léo Lagrange, rejointe par 80 associations, syndicats et partis), a débuté en novembre 1999. Suite à nos démarches, trois communes de la Vienne, à savoir Poitiers, Naintré et Les Roches Prémaries ont exprimé un vœu en conseil municipal dans le sens de cette revendication.

A la veille des élections municipales, plus aucune liste de gauche plurielle ne parle de l'idée d'inclure dans leur liste de candidats, des étrangers n'ayant pas le droit de vote, quitte à être provisoirement invalidés.

Pour renouer avec une tradition d'avant la guerre de 40 qui consistait à présenter les femmes alors qu'elles n'étaient ni éligibles, ni électrices, afin que la revendication du droit de vote des étrangers ne passe pas à la trappe lors de ces élections, nous déposerons cette liste respectant la réglementation exceptée la règle concernant la nationalité.

Cette campagne permet d'ores et déjà à un nombre d'immigrés, première, deuxième et troisième génération naturalisés ou non d'apparaître sur la ville.

MUNICIPALES - En cours de constitution

Une liste d'« étrangers » à Poitiers

POITIERS

Les potes s'invitent au conseil municipal

LE JOURNAL DE LA VIENNE
SUD

Lire page 6

la Nouvelle République

Liste « même sol, mêmes droits, même voix »

Hay Marie-Chantal, 41 ans, Française, assistante sociale, militante du MRAP.
Ouaroli Mounir, 33 ans, Algérien, animateur.
Güenova Ludmila, 23 ans, Bulgare, étudiante en maîtrise de sciences économiques.
Aladzhov Chayden, 23 ans, Bulgare, étudiant en maîtrise de droit.
Rigault Sylvie, 35 ans, Française, avocate.
Villagra Castillo Juan, 49 ans, Chilien, électricien.
Benhadj Thellan Yamina, 63 ans, Algérienne, animatrice.
Mohamed Al'Ali, 39 ans, Soudanais et Français en cours, informaticien.
Ferrand Gishaine, 45 ans, Française, formatrice, militante syndicale.
Bourdet Bernard, 63 ans, Français, retraité.
Delhome épouse Djelassi Rehhe, 45 ans, Française, assistante sociale.
Moulehiawy Abdel Ouahad, 45 ans, technicien informatique.
Joüteux épouse Massé Danielle, 53 ans, Française, secrétaire.
El Halloumi Abderrazak, 34 ans, Français, enseignant.
Humeau Geneviève, 51 ans, Française, éducatrice spécialisée.
Ouizrane Mohamed, 41 ans, Français, veilleur de nuit.
Peyricot Monique, 45 ans, Française, podologue.
Desceliers Daniel, 48 ans, Français, formateur, militant syndical.
Ferbeuf épouse Bourdet Line, 57 ans, Française, retraitée.
Massé Michel, 54 ans, Français, professeur de droit.
Albert Yolande, 44 ans, Française, infirmière psychiatrique.
Geay Bertrand, 39 ans, Français, maître de conférences.
Audren Béatrice, 46 ans, Française, assistante sociale.
Dakszewicz Boris, 27 ans, Français, moniteur-éducateur.
Delvert Georgette, 56 ans, Française, surveillante de nuit.
Judde de la Rivière Yves, 57 ans, Français, professeur de français.
Fromard Louise, 41 ans, Française, chargée d'études.
Tamisier Marc, 40 ans, Français, professeur.
Renaud Jacqueline, 50 ans, Française, employée administrative.
Leblanc Dominique, 41 ans, Français, instituteur.
Le Golf Jacqueline, 52 ans, Française, éducatrice spécialisée.
Djelassi Mohamed, 53 ans, Français co-Tunisien, métallier.
Jeanclaude Monique, 61 ans, Française, retraitée.
Lefebvre Jean-Pierre, 39 ans, Français, contrôleur à France Télécom.
Martin Brigitte, 44 ans, Française, technicienne d'assistance.
Loiseau Jean-Philippe, 45 ans, Français, éducateur spécialisé.
Berangér épouse Gaonac'h Françoise, 59 ans, Française, demandeuse d'emploi, militante au MRAP.
Vallat Pierre, 49 ans, instituteur.
Schleyer épouse Lefebvre Karine, 52 ans, Française, secrétaire.
Perrault Jacques, 62 ans, Français, retraité.
Meu épouse Joyaux Martine, 50 ans, Française, secrétaire.
Nesler Jean-Pierre, 57 ans, Français, artiste plasticien.
Menetrier épouse Lecuyer Yvonne, 73 ans, Française, retraitée.
Pensec Jean-Jacques, 59 ans, Français, enseignant.
Mathé Christiane, 45 ans, Française, psychomotricienne.
Clochard Jean-Christophe, 42 ans, Français, formateur.
Plat épouse Lartigue Maryvonne, 53 ans, Française, comptable, membre de l'association l'Eveil.
Chatellier Emile, 81 ans, Français, retraité.
Coussot Martine, 43 ans, Française, médecin psychiatre.
Boissel Pascal, 44 ans, Français, médecin psychiatre.
Lavalette Catherine, 38 ans, Française, assistante sociale.
Cezard Brice, 21 ans, Français, étudiant.
Reserbat-Plantey Denis, 45 ans, Français, assistant socio-éducatif.

POITIERS

Une liste pour le droit de vote

A Poitiers, les militants de la LCR animent une liste « 100 % à gauche » et participent également à une liste impulsée par le collectif « Même sol : même droit, même voix ».

La vie politique locale se trouve sous la coupe de trois personnalités qui se répartissent les chasses gardées. A droite, on trouve le chiraquien de Démocratie libérale Raffarin, à la tête du conseil régional et l'UDF Monory au conseil général : Futuroscope pour la vitrine (privatisé) et un des budgets sociaux les plus bas du pays. Poitiers est dominé depuis 1977 par J. Santrot (PS) qui brigue son cinquième mandat sur une liste « gauche plurielle » (PS, PCF, Verts, CAP). Figure autoritaire, le maire contrôle sa bonne ville et délègue au député PS Claeys (trésorier national du PS) le soin de faire de la politique.

C'est contre ce cadre de connivence anesthésiant que la LCR a lancé la liste « 100 % à gauche ». Elle regroupe nombre des militants de cette gauche de lutte qu'on retrouve dans les combats syndicaux et bien sûr dans les luttes des sans-papiers, d'AC !, de Ras l'front, etc. La liste comporte également d'anciens militants du PCF revenu à la militance politique par révolte contre la gauche « plus rien ».

La droite sera représentée à Poitiers par une candidate monoriste qui mène une campagne de communication personnalisée. Le MNR a également déclaré son intention de se présenter mais a toujours été très faible sur la ville. Enfin, LO n'a pas failli à ses consignes nationales, rassurez-vous, et a annoncé sa candidature.

Les derniers sondages donnent le maire sortant élu dès le premier tour et 3 % à l'extrême gauche (sondage réalisé avant la présence officielle de LO).

L'originalité de ces élections poitevines tient à la présence d'une liste pour le droit de vote des résidents étrangers aux municipales. Le collectif « Même sol : même droit, même voix » a débuté en novembre 1999 sur la ville. Suite à ses demandes, trois communes de la Vienne, dont Poitiers, ont exprimé un vœu en conseil municipal dans le sens du droit de vote des résidents étrangers aux élections municipales. Mais nous sentions bien que cette revendication allait disparaître de la campagne électorale. Après avoir exploré l'idée que chaque liste présente une liste provisoire avec des étrangers hors Union européenne, la LCR a proposé aux autres partis de gauche de mener une campagne unitaire. C'est ainsi que toute la gauche s'est retrouvée (hormis le PS, le PCF et LO) pour renouer avec une tradition d'avant la deuxième guerre mondiale qui consistait à présenter des femmes, alors qu'elles n'étaient ni éligibles, ni électrices. En clair, c'est une liste tout à fait légale qui va être déposée, hormis le fait qu'elle sera invalidée par la préfecture puisque certains de ses membres sont des étrangers extra-communautaires.

Cette campagne est déjà un succès puisqu'elle a permis à beaucoup de personnes de se mobiliser autour de cette revendication de justice, et qu'elle ne fait que s'étendre, allant jusqu'à impliquer des maisons de quartiers. Elle permet également à nombre d'immigrés, de toutes les générations, naturalisés ou non, d'apparaître sur la ville. Enfin, elle permet d'envisager avec espoir la relance, après les municipales, de la campagne pour le droit de vote des résidents étrangers hors Union européenne. ■

Correspondants

Liberté . Égalité . Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE LA VIENNE

ELECTIONS MUNICIPALES
COMMUNES de 3500 habitants et plus

Le Préfet de la région Poitou-Charentes,
Préfet de la Vienne,

VU le Code électoral et notamment ses articles L 2, L 228, LO 228-1, L 265 et LO 265-1,

VU la déclaration de candidatures déposée à la Préfecture de la Vienne, le 2 mars 2001 à 13 heures, par Mme Marie Chantal HAY, mandataire de la liste intitulée " MEME SOL,MEMES DROITS,MEME VOIX"

pour les élections municipales du 11 mars 2001 sur la commune de Poitiers

CONSIDERANT que certains candidats figurant sur la déclaration de candidatures susvisée sont inéligibles en raison de leur nationalité étrangère (candidats non communautaires).

REFUSE L'ENREGISTREMENT

À Mme Marie Chantal HAY mandataire de la liste "MEME SOL, MEMES DROITS, MEME VOIX "

déposée le Vendredi 2 mars 2001 à 13 heures
pour les élections municipales du 11 mars 2001 sur la commune de Poitiers.

Conformément à l'article L 265, tout candidat inscrit sur la liste peut, en cas de refus d'enregistrement de cette liste, se pourvoir, dans un délai de vingt quatre heures, devant le Tribunal Administratif qui statue en premier et dernier ressort, dans les trois jours du dépôt de la requête. Si le Tribunal Administratif n'a pas statué dans le délai ci-dessus visé la déclaration de candidature sera enregistrée et le récépissé sera délivré.

Pour le Préfet,
Le Chef de bureau délégué
Marie-Hélène ROUX

B.P. 589 - 86021 POITIERS CEDEX - Téléphone : 05 49 55 70 00 - Télécopie : 05 49 88 25 54 - Minitel : 3615 Pref86 - Service vocal : 05 49 55 70 70
Guichets ouverts de 8 h 45 à 15 h 45

LA PREFECTURE NOUS A FOURNI CE MAGNIFIQUE DOCUMENT APRES LE DEPÔT DE NOTRE LISTE

3 MAI 2001,
JOURNÉE NATIONALE DE LA CITOYENNETÉ DE RÉSIDENCE !
Rassemblements devant le Sénat, les préfectures, les mairies

Le 3 mai 2000, l'Assemblée nationale adoptait une proposition de loi accordant le droit de vote et d'éligibilité aux résidents étrangers non communautaires pour les élections municipales.

Du fait du refus de la majorité du Sénat et du manque de volonté politique du Gouvernement de M. Jospin, cette proposition de loi reste bloquée sur le bureau du Sénat qui refuse de la mettre à son ordre du jour.

LES TROIS COLLECTIFS, *"même sol, mêmes droits, même voix", "un(e) résident(e), une voix", "pour une véritable citoyenneté européenne"*, appellent à une JOURNEE NATIONALE DE LA CITOYENNETE DE RESIDENCE avec des rassemblements, le jeudi 3 mai 2001, à 18 heures 30, devant toutes les préfectures ou les mairies du pays suivant les possibilités locales et, à Paris, devant le Sénat, pour le droit de vote de tous les résidents étrangers, quelle que soit leur nationalité, aux élections municipales.

A Paris, lors de ce rassemblement, une audience sera demandée au président du Sénat et au Chef du Gouvernement. Au Sénat, pour que la proposition de loi déjà votée à l'Assemblée nationale soit mise à l'ordre du jour. Au chef du Gouvernement pour que cette proposition de loi soit transformée en projet de loi mis à l'ordre du jour du Sénat, discuté et, nous l'espérons, voté avant la fin de la session parlementaire.

A cette occasion, les vœux des assemblées locales et les pétitions en faveur du droit de vote qui auront été rassemblés seront remis au président du Sénat et au chef du Gouvernement et un engagement précis leur sera demandé.

LES TROIS COLLECTIFS
"même sol, mêmes droits, même voix",
"un(e) résident(e), une voix",
"pour une véritable citoyenneté européenne"

A PARIS, RASSEMBLEMENT DEVANT LE SENAT,

Le 3 mai 2001 à 18 heures 30

Avril 2001 Affiche hebdo n°147

EDITO

100% d'intégration

→ Sur le chemin de la liste Motivés à Toulouse, le groupe 100% Collègues joue la carte de la chanson au service de l'intérêt commun et de la défense des droits des plus défavorisés ou oubliés, notamment enfants et familles de l'immigration toujours si peu représentés sur nos listes électorales.

Outre la qualité, la technicité et les affaires de mode et de goûts, la musique est aussi une histoire de combats, de militants, d'avant-garde. Les porte-voix de ces idées dans l'air du temps à impulser (appelons ça progrès social, prise de conscience ou autre), sont fils du blues, du punk, du hip-hop. Ils ont un micro pour mégaphone, une scène pour agora, un texte pour programme, et dessinent les courants de l'engagement.

Si aujourd'hui, musiciens, artistes, professionnels du spectacle, mais aussi publics, téléspectateurs, consommateurs de biens culturels (CD...) s'accordent à s'enrichir culturellement, à se nourrir aux musiques du monde, peu (comme tout à chacun) semblent vouloir déplacer les canons artistiques de la beauté musicale sur d'autres voies toutes aussi sensibles : faim, malnutrition, hygiène, santé, sida, sécheresse, pollution...

Ces choses qui, inexorablement, créeront dans les années à venir les conditions d'un exode vers des zones "tempérées" (Amérique du Nord, Europe du Sud, de l'Ouest, du Nord...) pour le moins inaccueillantes.

Le dédoublement de la personnalité occidentale est à ce point que notre société n'intègre pas (si peu) les personnes qui permettent son fonctionnement au quotidien. Ces résidents qui paient des impôts, peuvent s'inscrire dans des syndicats, créer des associations, participer aux Prud'hommes n'ont pas le droit de vote, de pouvoir exprimer une volonté, une orientation. Toujours subir. Ne pouvoir rien dire des travaux publics (pas pour tous) nécessaires au bas de sa porte comme du reste.

La contradiction de notre système de représentation politique est telle qu'aujourd'hui en France le nombre des élus municipaux est calculé par ville au prorata de sa population totale (étrangers hors Communauté européenne compris). Ainsi, à Poitiers l'augmentation de presque cinq mille habitants a permis une augmentation du nombre d'élus. 53 aujourd'hui pour 49 en 1995. Parmi eux où sont le(s) représentant(s) des communautés étrangères ? Dans une ville comme Châtellerault l'exemple est encore plus criant.

C'est bien là un problème de mentalité. Ces immigrants, ces enfants de l'immigration (Français d'origine ou pas, pas encore) ne sont pas tous footballeurs, athlètes, sportifs potentiels, musiciens, joueurs de djembé...

La photographie sociétale sera bonne lorsque les résidents "du village global" (tant, mais mal promis) seront acceptés à des postes, dans des fonctions que beaucoup ne sont pas encore prêts à leur accorder.

Souhaitons pour cela que la voix des 100% Collègues et autres Motivés porteront et ouvriront les consciences et esprits. Hors de tout "folklore".

Allons les écouter dès le mois prochain à Poitiers.

Sinon, ce mois-ci : **Le Printemps** sera muséal avec une ouverture exceptionnelle et gratuite **des musées** de Poitiers. L'occasion d'y flaner à la découverte des ***Figures de paysage*** (du 1er avril au 15 juin au musée Sainte-Croix).

Les **journées photographiques de Montamisé** (les 7 et 8) seront aussi de saison, tandis que celtique vivra **le Pict'Keltia Festival** (du 5 au 8 à Chasseneuil) avec des concerts, une fest-noz, des animations...

Les beaux jours venus, les "convives" de **La Poddémie** daigneront (le 3 à la Blaiserie) rendre visite aux Pictaviens. Pour les recevoir 26000 Couverts & Compagnie seront servis. Pendant que d'autres choisiront d'évoquer leurs "***Débuts à la télé***" (du 9 au 12 à Cap Sud).

L'ambiance électrique connaîtra son apogée (les 20 et 28 au Confort Moderne) avec, sur deux jours, **Autechre, Stock Hasen & Walkam, Fizzarum, Amadeus Tapioka...**

En quelque sorte, un mois de zouk "culturel", **Zouk de Poitiers** qui montrera son visage traditionnel (henné, calligraphie, gastronomie, musique... du Maroc) et néanmoins moderne, le 12 à la Maison des étudiants.

Pour le journal du mois de mai 2001 (n°148), nous adresser les infos avant le lundi 20 avril 2001.